

Cycle de spécialisation « Musique de chambre, groupes constitués »

Ouvert aux groupes constitués de musique de chambre, dont les musiciens peuvent justifier d'un niveau licence ou master dans la discipline présentée, sans limite d'âge.

Modalités d'entrée

Première sélection sur dossier* du groupe et lettre de motivation collective adressés à la direction.

Puis concours d'entrée sur épreuves en fonction des places :

- programme libre de 15 min. environ
- entretien avec le jury.

** Le dossier doit comporter la liste et les copies de diplômes obtenus tant dans le domaine des études musicales que dans celui des études générales ou universitaires.*

Durée des études

- de 2 à 4 semestres pour passer le diplôme (en moyenne 18 heures de cours par semestre*)
- possibilité de ne rester qu'un semestre : une attestation sera délivrée à la sortie.

Le cursus sera organisé souplement avec chaque groupe concerné.

À titre exceptionnel, il peut être accordé un congé d'un semestre maximum.

** 1^{er} semestre : octobre à février ; 2^e semestre : mars à juin*

Objectifs et contenus

L'objectif de ce cursus de musique de chambre, pour les formations constituées qui s'inscrivent, est de préparer un ou plusieurs programmes de concert qui pourront être donnés en public et de participer aux projets transversaux du Conservatoire.

Les cours seront assurés par les professeurs de musique de chambre demandés par les candidats.

Diplôme

Il sera délivré sur examen organisé par session.

L'examen consistera en un programme libre de 30 min. donné sous forme de concert.

En outre, les membres du groupe rédigeront le programme du concert en précisant notamment en quoi celui-ci a un rapport avec l'objectif annoncé à l'entrée dans ce cycle.

Le jury sera constitué du directeur du Conservatoire ou de son représentant et de deux personnalités extérieures (chef d'orchestre, chef de chœur, compositeur, directeur d'opéra, etc).

Intitulé :

Diplôme de spécialisation du Conservatoire de Strasbourg (musique de chambre).

Tarif

Les tarifs sont indiqués sur le site internet du Conservatoire. Ils sont réactualisés chaque année au mois de juillet.

Le non paiement des droits d'inscription peut entraîner la radiation. En cas de difficulté, contacter la direction.